

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSES DE COTE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CENTAURE

Organise les 07 et 08 Septembre 2019 avec le concours de l'ECURIE HAUTE AZERGUES

Une compétition automobile régionale dénommée 39^{ème} Course de Côte Régionale de LAMURE SUR AZERGUES.

Cette compétition compte pour la Coupe de France de la Montagne 2020 coef 1 et pour le championnat du CRSA Rhône-Alpes.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Rhône-Alpes sous le numéro R21 en date du 20 / 05 / 2019 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 387 en date du 20 / 05 / 2019.

Organisateur technique

Nom : ECURIE HAUTE AZERGUES

Adresse : Mairie – 69870 LAMURE SUR AZERGUES

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétitions régionales

Président du Collège des Commissaires SportifsM. Robert MORANGE.....	Licence n° 1981
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)	M. Jacques GUINAMARD	Licence n° 1469
	M. Christian GIBILY.....	Licence n° 3302
Directeur de Course	Mme Monique BERTRAND.....	Licence n° 1001
Directeur de Course Adjoint	M. Pierre BERTRAND.....	Licence n° 1002
Commissaire Technique Responsable	M. Alain BILLOUD	Licence n° 13082
Commissaires Techniques Adjoints	M. Alain PETITON	Licence n° 2732
	M. Michel JAMET	Licence n° 189386
Chargé de la mise en place des moyens	Mme Claire DESSAIGNE.	Licence n° 260979
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mme Hélène GUINAMARD.	Licence n° 15981
	Mme Josyane POIX.....	Licence n° 13042
Chargé des Commissaires de route	M. Didier LAVENIR.....	Licence n° 6348
Chronométreurs	M. Christophe GUINAMARD	Licence n° 14571
	Mme Stéphanie TABARD.....	Licence n° 154983

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le mardi 03 septembre 2019 à minuit.

Publication de la liste des engagés le vendredi 06 septembre 2019.

Vérifications administratives le samedi 07 septembre 2019 de 15h00 à 19h00 et le dimanche 08 septembre 2019 **sur demande et sur RDV** entre 7h00 et 7h45.

Vérifications techniques le samedi 07 septembre 2019 de 15h15 à 19h15 et le dimanche 08 septembre 2019 **sur demande et sur RDV** entre 7h15 et 08h00.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 08 septembre 2019 à 8h15.

Briefing des commissaires le dimanche 08 septembre 2019 à 7h30 à la salle polyvalente.

Briefing des pilotes, distribué et émargé, par écrit, lors des vérifications administratives.

Essais chronométrés ou non, le dimanche 08 septembre 2019 à partir de 8h30. Le nombre de montées d'essais sera précisé par affichage de la Direction de Course, et sera déterminé en fonction du nombre de concurrents admis.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course, le dimanche 08 septembre 2019 à l'issue des essais chronométrés.

Course

3 ou 4 montées de course le dimanche 08 septembre 2019 à partir de 13h30.

Dans le cas où les premières montées de course prendraient trop de retard, la Direction de Course se réserve le droit d'annuler des montées, les concurrents en seront informés par affichage.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires 15 min après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

PODIUM le dimanche 08 septembre 2019, 30 min après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé, sur la ligne de départ.

Remise des prix le dimanche 08 septembre 2019, 30 min après l'ouverture du parc fermé, sous la Halle de la Mairie de Lamure sur Azergues.

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès : le dimanche 08 septembre 2019 à la remise des prix.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le dimanche 08 septembre 2019 à 7h00.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le samedi 07 septembre 2019 de 15h00 à 19h00 et le dimanche 08 septembre 2019, **sur demande et sur rdv**, entre 7h00 et 7h45, à la salle polyvalente de Lamure sur Azergues.

Vérifications techniques le samedi 07 septembre 2019 de 15h15 à 19h15 et le dimanche 08 septembre 2019, **sur demande et sur rdv**, entre 7h15 et 8h00, au parking de la gare de Lamure sur Azergues.

Les horaires de convocation sont détaillés ci-dessous ; aucune convocation ne sera envoyée.

	Samedi	Dimanche
Groupe N / FN	De 15 h 00 à 16 h 00	De 7h à 7h45
Groupe A / FA	De 16 h 00 à 17 h 00	Sur demande et sur rendez-vous
Groupe FC / F2000	De 17 h 00 à 18 h 00	
Groupe CNF / CN / CM	De 18 h 00 à 18 h 30	
Groupe E / F3 / GT de série	De 18 h 30 à 19 h 00	

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : RONZON

Adresse : RD 385 – LAMURE SUR AZERGUES

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le dimanche 08 septembre 2019 à 8h00.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le dimanche 08 septembre 2019 à 7h00.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : ASA CENTAURE – 125 Route de Paris – 69260 CHARBONNIERES LES BAINS jusqu'au mardi 3 septembre 2019 minuit.

Les droits d'engagement sont fixés à **170 €**, pour les concurrents acceptant la publicité de l'organisateur, réduit à 160 € pour les licenciés de l'ASA Centaure acceptant la publicité de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement, les chèques devront être libellés à l'ordre de « **ECURIE HAUTE AZERGUES** ».

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

LES TITRES DE PARTICIPATIONS NE POURRONT ETRE DELIVRES QUE SUR PRESENTATION D'UN CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE AU SPORT AUTOMOBILE DE – 6 MOIS, AINSI QUE DU PERMIS DE CONDUIRE. AUCUN CERTIFICAT NE POURRA ETRE DELIVRE SUR PLACE.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) : indiqué par additif.

Publicité optionnelle : indiqué par additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de Lamure sur Azergues a le parcours suivant sur la D44.

La course se déroulera en 4 montées de course, sous réserve de la Direction de Course.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ 50 mètres avant le panneau de fin d'agglomération « LAMURE SUR AZERGUES »

Arrivée sur la ligne droite suivant la courbe gauche après le transformateur EDF

Pente moyenne 7%

Longueur du parcours 1500 m

Modalités de retour au départ par la route en convoi.....

Parc de départ au niveau du monument aux morts jusqu'à la gare

Parc d'arrivée sur la D44, 500m après la ligne d'arrivée

6.2P. ROUTE DE COURSE

Le départ se situe sur la D44, 50m avant le panneau de fin d'agglomération « LAMURE SUR AZERGUES ».

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : située entre le monument aux morts et la gare.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés au parking à proximité de la salle polyvalente et au parking du marché.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14h00 le samedi 07 septembre 2019.

Les remorques devront être garées sur le parking prévu à cet effet.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur la D44 entre le pont SNCF et la ligne de départ.

6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d’affichage seront placés :

- Pendant les vérifications au parc des vérifications : à la salle polyvalente
- Pendant les essais et la course au parc départ au niveau du monument aux morts.....
- Pendant le délai de réclamation après l’arrivée, au parc fermé d’arrivée au niveau du monument aux morts.....

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra à la mairie dès la fin des vérifications administratives, de 8h30 jusqu’à la fin de l’épreuve.

Tél de la permanence : 04.74.02.03.71.

Centre de secours le plus proche : LAMURE SUR AZERGUES

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L’EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Le briefing pilote sera remis à l’ensemble des pilotes et chef de poste lors des vérifications administratives, sous émargement.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s’effectuera sur le meilleur temps des montées de course.

Les classements provisoires seront affichés 15 min après l’arrivée de la dernière voiture au tableau d’affichage officiel situé 100 mètres avant la ligne de départ.

Ils seront établis de la façon suivante :

- un classement général
- un classement par groupe
- un classement par classe
- un classement féminin
- en cas d’ex æquo, le départage sera effectué par l’addition des deux meilleurs temps.

ARTICLE 10P. PRIX

Des coupes seront offertes aux commissaires de l'épreuve par tirage au sort.

La remise des prix se déroulera le dimanche 08 septembre 2019 sous la Halle de la Mairie de Lamure sur Azergues, 30 min après l'ouverture du parc fermé.

Prix : Les prix sont cumulables

Nbre / partants	GENERAL	GROUPES			CLASSES				
		-5	5 à 9	+ 10	1	2-3	4-6	7-9	10 +
Premier	270€	X	105€	170€	85€	160€	165€	165€	170€
Deuxième	230€	X	x	55€	x	X	80€	85€	105€
Troisième	190€	X	x	x	x	x	x	45€	65€
Quatrième	X	X	x	x	x	x	x	x	35€

Les concurrents primés recevront une coupe.

Coupes : Les coupes ne sont pas cumulables.

CLASSEMENT FEMININ

Les prix ne sont pas cumulables avec ceux du classement général ; le prix le plus élevé sera délivré.

Si plus de 3 partantes :

- 1ère, 100 €, une coupe et un bouquet
- 2ème, 50 €, une coupe et un bouquet
- 3ème, 30 €, une coupe et un bouquet